



1964 May 18th 1964

EXCELLENCE,

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Je vous remercie de votre lettre du 28 mai ainsi que de l'honneur de vous adresser ce document.

Je suis heureux de constater que le Gouvernement portugais continue à faire de grands efforts pour améliorer la production de poisson et de produits de la mer. Les besoins du marché portugais de produits de la mer sont considérables et nous sommes prêts à fournir un minimum de 1,000 tonnes de poisson par an. Les produits de la mer sont considérés au sein des pays développés comme faisant partie de la zone du dollar et libèrent les devises nécessaires pour acheter les produits de la mer.

Le Gouvernement portugais a demandé à l'heure actuelle un minimum de 1,000 tonnes de poisson par an. Les produits de la mer sont considérés au sein des pays développés comme faisant partie de la zone du dollar et libèrent les devises nécessaires pour acheter les produits de la mer. Le Gouvernement portugais a demandé à l'heure actuelle un minimum de 1,000 tonnes de poisson par an. Les produits de la mer sont considérés au sein des pays développés comme faisant partie de la zone du dollar et libèrent les devises nécessaires pour acheter les produits de la mer.

Si le Gouvernement canadien agréait cette proposition, la présente Note vous répondrait en constituant une partie intégrante de l'Accord de commerce signé aujourd'hui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement canadien a accepté et accepte votre lettre et la présente réponse constitue une partie intégrante de l'Accord de commerce signé aujourd'hui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

W. T. A. TURGEON

Ministre

Excellence Monsieur José Augusto Correia de Barros CBE
Directeur général des Affaires économiques et consulaires
Ministère des Affaires étrangères
Lisbonne